



Solde d'indemnités compensatoires non versé

Par valentine

Bonjour à vous tous.

Divorcée en juin 2016, mon ex conjoint me doit un solde de 5000 euros au titre d'indemnités compensatoires.

Ayant compris qu'il était en difficultés, j'ai laissé un peu courir.

Ce solde devait être versé en 10 mensualités de 500 euros.

J'aimerais savoir si il est nécessaire d'avoir recours à un huissier.....il habiterait Paris et le divorce a été prononcé à Lorient.

Je n'ai pas d'adresse particulière le concernant, mais j'ai une adresse d'une amie à lui, qui à priori reçoit des courriers le concernant.

J'ai lu que je pouvais aussi faire une requete au juge du PAJ.

Quelle est la meilleure des solutions.

Monsieur semble sans travail, mais touche une retraite/pension.

Il n'a jamais payé la pension alimentaire pour sa fille, mais cette dernière ne souhaite pas le mettre en difficulté.

Je paie la mienne. Actuellement, cette dernière me sollicite pour payer ses études, et voudrait que je le fasse sous forme de don. Comme un parent qui paierait les études de son enfant de façon très normale.

Si sa prochaine école est au cout de 5000 euros par an, je ne vois pas vraiment comment financer.

Merci pour votre aide.

Notre fille est détachée fiscalement de chacun de ses parents.